

Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 24 septembre 2019 à 19h00

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Moufflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET
Mme Marie-France CARREZ procuration à M. Joël DU YCK

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Pascale Algoet

Mutualisation - Castel de l'Alloeu à Laventie – Sollicitation d'une subvention au titre de la « Maîtrise de l'Énergie » auprès de la FDE62.

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys du 22 juin 2017, relative au procès-verbal du transfert du bâtiment, Caste de l'Alloeu à Laventie ;

Vu la délibération de la commune de Laventie en date du 26 juin 2017, acceptant le transfert de la compétence relatif au transfert du bâtiment Castel de l'Alloeu de la commune à la Communauté de communes Flandre Lys ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys du 14 décembre 2017, relative au transfert de l'emprunt pour le transfert du bâtiment Castel de l'Alloeu à Laventie ;

Vu l'acte notarié en date du 14 décembre 2018, actant le transfert du Castel de l'Alloeu à Laventie au 1^{er} janvier 2019, à la Communauté de communes Flandre Lys, selon les conditions délibérées les 22 juin 2017, 26 juin 2017 et 14 décembre 2017 ;

Considérant le projet de réhabilitation du Castel de l'Alloeu :

- Au RDC : une médiathèque sur une superficie de 196, 03 m² ;
- Au R+1 : le relais d'assistant(e)s maternel(le)s intercommunal (RAM), sur une superficie de 184, 25 m² ;
- Au R+2 : la Maison de Services Au Public, sur une superficie de 218, 08 m² ;

Considérant le scénario de rénovation énergétique, intégré au programme des travaux, correspondant à la norme BBC rénovation ;

Considérant les possibilités d'accompagnement financier de la FDE62, dans le cadre du dispositif « subvention Maitrise de l'Énergie » ;

Il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la FDE 62, dans le cadre du dispositif « subvention Maitrise de l'Énergie » ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



(Handwritten signature of Bruno Ficheux)